



Vademecum "Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège"

publié le 26/09/2018 - mis à jour le 27/09/2018

Descriptif :

A la rentrée 2018, l'utilisation du téléphone portable et de tout autre équipement terminal de communications électroniques est interdite à l'école et au collège durant toutes activités d'enseignement, y compris celles qui ont lieu hors de l'établissement scolaire (activités sportives, sorties et voyages scolaires). Un vademecum est proposé pour accompagner l'application de ce principe.

Vademecum "Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège"

Le vademecum Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège est désormais en ligne.



Vous trouverez ci-dessous les liens vers les documents relatifs au projet :

- [Loi n° 2018-698 du 3 août 2018 relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire](#)
- [La nouvelle rédaction de l'article L. 511-5 du code de l'éducation](#)

Les pages « actualité » sur le site [education.gouv](#) et sur le site [eduscol](#) permettant notamment le téléchargement du vademecum, d'un flyer et d'une affiche "Sans mon portable, 100% connecté au collège"

La fiche consultable sur le [site mallette des parents](#)

Écoutez l'interview de **Jean-François Cerisier, Université de Poitiers, Laboratoire Techné**
Extrait de "l'interdiction des smartphones à l'école" diffusé sur Franceinfo (Le 17/20 Nicolas Teillard)



L'interdiction des smartphones à l'école (MP3 de 6 Mo)

Jean-François Cerisier - Université de Poitiers - Laboratoire Techné

Document joint



Vademecum "Interdiction de l'utilisation du téléphone portable à l'école et au collège" (PDF de 2.6 Mo)

Version PDF

